L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..... $3 00
Six Mois..... 1 [illegible]
Quatre Mois..... 1 [illegible]

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

La liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE ELEVÉ

SUR LE PITTORESQUE BAYOU ST-JEAN

COIN DES RUES MOSS ET DE SOTO.

Succession de Willis E. Roux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 64.749.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur— Bureau No 802 rue Perdido, MERCREDI, le 11 octobre 1905, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 1er septembre 1905 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite :

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A et B dans l'îlet 467 borné par les rues Moss (anciennement Port), De Soto, (autrefois Washington), Grande Route St. Jean et Hagan avenue d'après un certificat d'arpentage d'Arthur de Armas, daté du 1er mars 1900 et annexé à un acte de vente passé pardevant Félix J. Dreyfous, un notaire public en cette ville le 17 mai 1900, d'après lequel croquis les dits lots se touchent l'un à l'autre et mesurent : Lot A formant l'encoignure des rues Moss et De Soto, trente deux pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Moss, vingt six pieds sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue De Soto de cent dix neuf pieds ; le lot B mesure vingt huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Moss, trente deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent seize pieds sur la ligne de division du lot A, et une première profondeur sur la ligne du côté opposé de soixante dix pieds un pouce et de là sur une ligne brisée s'ouvrant vers le fond une autre profondeur de quarante trois pieds huit pouces à ladite ligne du fond.

Les améliorations sur le lot A comprennent un joli cottage élevé No 1256 rue Moss, coin De Soto, ayant galerie sur la façade et sur le côté, cinq chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance. Ledit cottage est retiré de la rue environ neuf pieds, etc., etc. Le lot A est vendu sujet au bail à raison de $15 par mois payable mensuellement et expirant le 22 juin 1906.

Termes et conditions—Les deux tiers ou plus comptant, et la balance à un an, représenté par un billet portant intérêt à raison de (7) sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement, garantie par lien et privilège de vendeur et de toutes les clauses usuelles de sécurité hypothécaire particulièrement la clause de confession de jugement, non aliénation, de poursuite judiciaire et celle ayant relation à l'assurance et les taxes ; les taxes de 1905 devront être payé par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication, l'acte de vente par devant Félix J. Puig, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

3 sept—3 10 17 24—oct 1 8 11

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Jane Casey, femme décédée de William Casey.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 28 SEPTEMBRE 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé.

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 9 dans l'îlet numéro 554, borné par les rues Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave, sur un plan dressé par A. De Armas, daté le 27 novembre 1866 et déposé en l'étude de A. Dreyfous, notaire, et connu par le numéro municipal 2430 avenue Cleveland ; ledit lot mesure en mesure américaine 27 pieds 1 pouce de face à l'avenue Cleveland (autrefois rue Gasquet) par 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en un cottage simple en bons couvert en ardoises avec entrée pour voiture sur le côté, contenant 4 chambres, citernes, hangar, etc.

Une jolie résidence ou un excellent placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en billets en un et deux ans à 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par première hypothèque, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant ——, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 aout—27—sept 3 10 17 24 28

Morgan & Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Magasin d'Epicerie bien établi et Cottage Double contigu à l'encoignure de l'avenue Claiborne et de la rue Colombus.

In re Théodule A. Piron vs Octave L. Piron, et al.

No 77,155—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Div. C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Div. E absent en congé, daté et signé le 19 Sept. 1905, et adressé à Morgan et Metzler, encanteurs, nous vendrons à l'enchère publique, MARDI, le 24 octobre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal #31, borné par les rues Claiborne, Columbus, Robertson et Laharpe, mesurant trente deux pieds sept pouces de face à la rue Claiborne par une profondeur et façade à la rue Columbus de cent pieds, formant l'encoignure des rues Claiborne et Columbus.

Etant la même propriété acquise par le pétionnaire et les défendeurs dans cette affaire le 30 septembre 1897, à une vente faite par le Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans, dans le procès de Milford J. Piron, tuteur, vs Octave Piron, No 74.298, comme le tout et plus parfaitement démontré par l'acte de vente dudit Shérif, daté le 11 octobre 1897 et dûment enregistré dans le bureau des transferts, livre 168, folio 105.

Termes et conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur ; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication

MORGAN & METZLER. Encanteurs.

A. J. Rosel, avocat

23 sept 23 24—oct 1 15 22 23 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

In re, James Demeruelle & Sons, action en rem. Première Cour de Cité, No 21,861.

Division C.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité, Division C, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, le 25me jour d'octobre 1905, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir :

Trois lots de terre dans le Troisième District, dans l'îlet 1329, ancien No 98, borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Touro et Français, désignés par les numéros un, deux et trois de l'îlet No 98, mesurant comme suit : Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Français et Dorgenois et mesurant trente pieds de face à la rue Français sur quatre vingt dix pieds de profondeur et façade à la rue Dorgenois, et le lot No 2, contigu au lot No 1, et mesurant trente pieds à la rue Français sur quatre vingt dix pieds de profondeur et le lot No 3 mesurant trente pieds à la rue Dorgenois sur soixante pieds de profondeur, lesquels trois lots de terre ensemble formant le lot désigné par le No 8 de l'îlet 98, saisis dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté.

Conditions—Comptant.

WM J. BRADY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Zengel, Thomas et Suthon, avocats pour les demandeurs.

24 sept 24 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Andrew Doriocourt, Jr, Agent, vs Francis ou Alfred Francis Morbert.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 18,394—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, agissant pour R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, MARDI le 10me jour d'octobre 1905, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre désignée par le No 4, ladite portion de terre mesurant 43 pieds 3 pouces de face au Chemin Gentilly sur 18 arpents de profondeur, dans le 3me district de cette ville, sur ledit lot de terre passe le N. O., Mobile & Chattanooga Rail Road, maintenant le L. and N. Rail Road, d'après le croquis, lequel est en cela annexé audit acte, ledit acte est enregistré dans le livre des transferts 171, folio 261. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

9 sept—9 17 24—oct 1 8 10

American Brewing Co., vs R. Schmidt.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 22,739—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, maintenant absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, le JEDUI 28me jour de septembre 1905, à 11 heures a. m., la propriété ci après décrite, à savoir : Un lot de lampes Haning, globes, chaises, tuyaux, réfrigérateurs, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions : Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. U. R. Saal, avocat pour la demanderesse.

17 sept—17 24 28

E. A. ANDRIEU.

— Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

625 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—D'UNE—

Encoignure Lucrative d'Affaires

—ET—

COTTAGES DOUBLES

SUR ET PRES DE LA

Magnifique Avenue Claiborne, dans une bonne localité.

TROISIEME DISTRICT.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 28 septembre 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 15 août 1905 et signé le 21 août 1905 et en vertu d'un ordre daté le 24 août 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de George Landry, No 71,890 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Le joli cottage double en bois, à un étage, avec mansarde, Nos 1626 et 1628 avenue Claiborne, contenant 5 chambres de chaque côté. Le lot de terre situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, autrefois nommé Faubourg Marigny, dans l'îlet 633-34, borné par l'avenue Claiborne, les rues Annette, Robertson (autrefois rue St Jean Baptiste) et l'avenue St Bernard, désigné par le No 16 (de l'ancien îlet 47), d'après un plan de Joe. Pilié, daté le 29 avril 1838, déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, sous le No 65, dans son livre de plans. Ledit lot de terre mesurant 31' 11" 2''' de face à l'avenue Claiborne sur 98' 1" 6''' de profondeur entre lignes parallèles

2° Le magasin et résidence en bois à un étage, contenant magasin et plusieurs chambres à coucher, Nos 1605 et 1609 avenue Claiborne, à l'encoignure de la rue Nouvelle-Orléans, et la bâtisse en bois à un étage contigué au No 1611 avenue Claiborne, servant comme boutique de forgeron. Le terrain est décrit comme une certaine grande portion de terre située dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet 754 borné par l'avenue Claiborne, les rues Derbigny (autrefois Prosper), Nouvelle-Orléans et Allen (autrefois Nouveau St Bernard), et composée de deux plus petites portions de terre désignées par les lettres A et B sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, le 2 novembre 1903 et annexé au dit inventaire de la succession de George Landry pris par et devant B. Rosen, notaire, le 2 novembre 1903 d'après ledit plan lesdites portions A et B mesurant ensemble 57' 8" 3''' de face à l'avenue Claiborne sur une profondeur et façade à la rue Nouvelle-Orléans de 100' 11" et une première profondeur sur l'autre ligne de côté, vers la rue Allen sur une divergeante ligne oblique de 80 pieds, de là s'élargissant sur une ligne parallèle à l'avenue Claiborne, et courant vers la rue Allen, 32 pieds, de là une deuxième profondeur sur une ligne courant vers la rue Derbigny de 8' 11" jusqu'à la ligne du fond et 104' 8" de largeur sur la ligne du fond.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 1615 et 1617 rue Nouvelle Orléans, contenant 4 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet que et est contigu à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite ; ledit lot est désigné par la lettre C sur le plan ci dessus mentionné et le certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, et mesurant 33' 3" 6''' de face à la rue Nouvelle Orléans, 38' 9" 2''' dans le fond, sur un profondeur sur la ligne le divisant de la propriété désignée par les lettres A et B sur ledit plan de 104' 8" et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Derbigny 110' 6'.

4° Les bâtisses à un et deux étages en bois, Nos 1636 rue Nouvelle-Orléans, contenant plusieurs ch mbres. Le lot de terre est situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 755 borné par les rues St Bernard (autrefois White), Derbigny (autrefois Prosper), Nouvelle-Orléans et l'avenue Claiborne, désigné par la lettre E, sur le plan ci-dessus mentionné et le certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, d'après ledit plan ledit lot commençant à une distance de 27' 0" 6''' de l'encoignure des rues Nouvelle Orléans et Derbigny et mesurant 26' 7" 6''' de face à la rue Nouvelle Orléans, 26' 5" de largeur dans le fond, sur une profondeur sur une ligne de côté vers la rue Derbigny de 81' 6" et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers l'avenue Claiborne de 91' 6" 2'''.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage pour affaires et résidences et ayant l'usage de belles lignes de chars. Tout près se trouve le marché St Bernard avec le grand trafic ici concentré. Placements qui paieront et augmenteront.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans de la date de l'adjudication, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant les taxes d'Etat de 1905, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Les loyers de la propriété appartenant à l'acheteur après la date de la signature de l'acte de vente. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.

James J. McLoughlin, John G. Robin, Armand Romain, avocats.

27 août—27—sept 3 10 17 24 28

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement d'affaires et résidences, Nos 4105 4107, rue Magasin, entre les rues Milan et Marengo.

MARDI le 17 octobre 1905. Succession de Frank Basile, No 73,723—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido—MARDI, le 17 octobre 1905, à midi à la Bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN vertu de et conformément à un ordre à lui, daté et signé le 12 sept. 1905, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marengo, Magasin, Milan et Camp, désigné comme lot No 2, mesurant trente deux pieds sept pouces de face à la rue Claiborne par une profondeur et façade à la rue Columbus de cent pieds, formant l'encoignure des rues Claiborne et Columbus.

Etant la même propriété acquise par le pétionnaire et les défendeurs dans cette affaire le 30 septembre 1897, à une vente faite par le Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans, dans le procès de Milford J. Piron, tuteur, vs Octave Piron, No 74.298, comme le tout et plus parfaitement démontré par l'acte de vente dudit Shérif, daté le 11 octobre 1897 et dûment enregistré dans le bureau des transferts, livre 168, folio 105.

Termes et conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur ; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication

MORGAN & METZLER. Encanteurs.

A. J. Rosel, avocat

23 sept 23 24—oct 1 15 22 23 24

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Washington Spotsel.

JEUDI, le 28 septembre 1905, à midi, à la Bourse, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 14 septembre 1905, lu et pour le compte de la succession de Washington Spotsel, Dossier 76,927, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre avec les améliorations, etc, qui s'y trouvent, située dans le cinquième district, désignée comme lots 69 et 70 sur un plan par C. U. Lewis, daté le 26 mai 1871, et mesurant chacun 48 pieds au "Lane Census" par 170 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant au-dessus du prix d'achat toutes les taxes qui peuvent être dues sur ladite propriété jusqu'à et incluant 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Conrad G. Collins, notaire

ALBERT PAUL,
Encanteur,
336 rue Carondelet.

17 sept—17 24 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District,

No 814 rue Hôpital.

A L'ENCAN A LA BOURSE,

311 rue Baronne,

MARDI, LE 17 OCT., A MIDI.

Succession de Giovanni Cataldi.

No 77,002—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, ledit ordre daté et signé le 11 sept. 1905, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 17 oct. 1905 à midi—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Ursulines et d'après un plan fait par Del Leip et Bartlett, voyers et architectes, daté le 4 octobre 1893 et enrégistré en l'étude de Fred Zengel, notaire en cette ville Le dit lot de terre mesurant 34' de face à la rue Hôpital par 58' de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout en mesure française.

Les améliorations sont connues comme le No 814 rue Hôpital.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et payer pour l'acte de vente pardevant P. J. Paterno notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

F. J. Paterno, avocat.

16 sept—16 17 24—oct 1 8 15 17

Remède du Moment

Le public est prévenu que je prépare et vend mon préventif contre

LA FIEVRE JAUNE,

à mon office,

129 rue Decatur.

DR A. E. DE VILLENEUVE.

Nouvelle-Orléans, Lou.

5 août

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par EISEMAN & LAZARUS

Partage judiciaire de la Succession de Valeur du défunt

JOHN LANGE SR.

GRANDE OCCASION

POUR

DE PETIT PLACEURS ET CHERCHEUR DE DEMEURES

Les ci-après cottages productifs simples et doubles. Bâtisses à 2 étages et Propriétés non-améliorées dans les 1er et 3me Districts.

COTTAGES DOUBLES.

No 3—2907-09 Bourgogne.
No 4—2712-14 rue St Claude.
No 7—1200-02 rue Clouet.
No 7—3051-53 rue Marais.
No 9—2725-27 rue Urquhart.
No 12—1235-37 avenue Lafayette.
No 12—1239-41 avenue Lafayette.
No 13—1243-45 avenue Lafayette.
No 13—1301-03 avenue Lafayette.
No 13—1305-07 avenue Lafayette.
No 13—1309-11 avenue Lafayette.
No 14 2617-19 rue Urquhart.

COTTAGES SIMPLES.

No 3—2911 rue Bourgogne.
No 4—2716 rue St-Claude.
No 5—1121 rue St-Ferdinand.
No 5—1123 rue St-Ferdinand.
No 6—1125 rue St-Ferdinand.
No 7—1203 rue Clouet.
No 8—1404 avenue Lafayette.

BATISSES A DEUX ETAGES.

No 12—2612 rue Urquhart.
No 14——— rue Urquhart, entre Lafayette et la rue Port, Square Villeré.
No 2—1219 rue Sud Peters.

PROPRIÉTÉ NON AMÉLIORÉES.

No 1—Lot à l'encoignure des rues Touro et Roman, îlet Français et Derbigny.

No 18—Deux lots dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St-Ferdinand, Press et Robertson.

Nos 15, 16, 17—6 lots dans l'îlet borné par les rues Port, Urquhart, Villeré, et l'avenue Lafayette.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES ET D'ENCAN

225-227-229 RUE BARONNE.

LE MERCREDI, 4 OCTOBRE, 1905, A MIDI.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, BUREAU, 418 BATISSE HIBERNIA.

MEYER EISEMAN, ENCANTEUR.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement de l'Hon Walter B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 67,549, intitulée Annie Lange et al. vs Charles Lange et al. rendu le 28 juillet 1905, et signé le 3 août 1905 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières et d'Encan Nos 225-229 rue Baronne, le 4 octobre 1905, à midi, la propriété ci-après décrite :

1° (a) Un certain portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district désigné comme lot No 7 dans l'îlet borné par les rues Roman, Touro, Françaix et Derbigny, mesurant trente pieds de face à la rue Roman, par une profondeur de trente-deux pieds.

(b) Un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le liste d'assessement comme lot No 6, et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Touro (autrefois Union) sur cinquante six pieds de profondeur et façade à la rue Roman, mesure américaine ; sans améliorations.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, désignés par les numéros 6 et 7, sur un plan fait par Rodin, daté le 9 février 1848. Lesdits lots mesurant chacun vingt deux pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages No 1219 rue Sud Peters.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Montégut, Bourgogne, Remparts et Praes, désigné par la lettre B, d'après un devis fait par A. De Armas, député voyer de ville, le 22 mars 1881, mesurant cinquante pieds au pouce et quatre lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un cottage double et un cottage simple, connus par les Nos municipaux 2907, 2909 et 2911 rue Bourgogne.

4° (a) Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le faubourg Washington, maintenant le troisième district, dans l'îlet borné par les rues Port, Remparts, St Ferdinand et St Claude, désigné par le numéro 11, sur un plan par Louis Pilié, daté le 21 novembre 1884, ledit lot ou portion de terre, mesurant en mesure américaine, trente huit pieds de face à la rue St Claude par une profondeur de cent pieds.

(b) Un autre lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc, situé dans le même district et îlet comme le lot ci-dessus décrit sur le côté le plus près de la rue Port, et mesurant vingt pieds de face à la rue St Claude sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant une partie du lot de terre désigné comme lot No 22.

Les améliorations sur cette propriété consistant d'un cottage double et un cottage simple et sont connus par les Nos municipaux 2712, 2714 et 2716 rue St Claude.

5° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toute les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelques façons en dépendant, situé dans le troisième district, dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Marais, St Claude et Press, le dit morceau de terre devant être pris à une distance de vingt neuf pieds, sept pouces et neuf lignes de l'encoignure de la rue Marais et mesurant vingt neuf pieds, sept pouces et neuf lignes de face à la rue St Ferdinand sur cent vingt pieds de profondeur.

Les améliorations sur cette propriété consistant de deux cottages simples et sont connus par les numéros municipaux 1121 et 1123 rue St Ferdinand.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district, dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Marais, Press et St Claude et désigné par le numéro 1, sur un plan fait par L. Sburgi, voyer, daté le 1er juin 1848. Ledit lot mesure trente pieds de face à la rue St Ferdinand sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sur cette propriété consistant d'un cottage simple et connu par le No municipal 1125 rue St Ferdinand.

7° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances la dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le troisième district dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais, Félicianne et Urquhart, désignés par les numéros 1, 2 et 23 d'après un plan fait par P. Boudousquié architecte. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Clouet et Marais, mesurant trente deux pieds de face à la rue Clouet sur cent deux pieds, dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue Marais. Le lot No 2 est contigu au ci-dessus, mesurant trente et un pieds de face à la rue Clouet sur cent deux pieds, dix pouces et six lignes de profondeur. Le lot No 23 formant la clôt, mesurant trente pieds de face à la rue Marais sur cent soixante et onze pieds, trois pouces et six lignes de profondeur.

Les améliorations sur cette propriété consistant de deux cottages doubles et un cottage simple connus par les Nos municipaux 1200 et 1202 rue Clouet, et 1203 rue Clouet, et 3051 et 3053 rue Marais.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District, désigné par le No 2 dans l'îlet No 611, compris entre l'avenue Lafayette, les rues Villeré (autrefois rue Girod), Artet Robinson, sur un plan No 24 en l'étude du défunt Sr Magner, notaire, lequel lot mesurant en mesure américaine trente quatre pieds de face à l'avenue Lafayette sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété consistant d'un cottage simple connu par le numéro municipal 1404 avenue Lafayette.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Girod, Port et St Ferdinand, mesurant trente huit pieds, dix et deux tiers de pouces de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété consistant en un cottage double et sont connus par les numéros municipaux 2725 et 2727 rue Urquhart.

10° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances la dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Montégut, Bourgogne, Remparts et Praes, désigné par la lettre B, d'après un devis fait par A. De Armas, député voyer de ville, le 22 mars 1881, mesurant cinquante pieds au pouce et quatre lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistant d'un cottage double et un cottage simple, connus par les Nos municipaux 2907, 2909 et 2911 rue Bourgogne.

11° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelques façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désignée comme lots numéros 10, 11 et 12, bornés par l'avenue Lafayette, les rues Girod, Urquhart et Port ; les dits lots sont ainsi désignés sur un plan de De Pouilly, daté le 20 août 1836, et d'après cela mesurant comme suit à savoir : Les lots Nos 10 et 11 mesurant chacun vingt huit pieds et deux pouces de face à la rue Port, sur cent trente pieds, trois pouces et six lignes entre lignes parallèles et le lot No 12 mesurant vingt huit pieds, quatre pouces de face à la rue Port, sur cent (trente pieds, trois pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Propriétés non améliorées.

12° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le troisième district, désignés comme lots No 24 et No 25, îlet No 650 borné par les rues St-Ferdinand, Press, Robertson et Claiborne, et mesurant soixante pieds de face à la rue Claiborne sur 170 pieds de profondeur.

Propriétés non améliorées.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an d'intérêts de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque, lien du vendeur et privilèges, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes deux de villes et d'Etat, pour l'année 1904.

Le actes de vente pardevant Hermann Rittel, notaire aux frais de l'acquéreur. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZARUS,
Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 418 Bâtisse de la Banque Hibernia.

Les plans seront exhibés à la Bourse des Propriétés Foncières et d'Encan, 225-227-229 rue Baronne, après le 25 septembre 1905 ou plus tôt au bureau de Eiseman & Lazarus, 418 Bâtisse Hibernia.

Henry L. Lazarus, avocat des plaignants. Cage, Baldwin & Crabites, avocats des défendants.

3 sept—3 10 17 24—oct 1 4

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles I. Kiehl. No 76,851—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur— LUNDI, le 2 octobre 1905, à 11 heures a. m., aux lieux, No 139 rue Alex, entre les rues Powder et Bonny, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 15 septembre 1905, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété mobilière, à savoir

Boutique de machine, bouilleire